

ÉDITO

FCBA souhaite pour cette nouvelle année toute la réussite à la filière menuiserie bois. En ce début d'année, Frédéric Wielézynski, responsable de notre laboratoire de physique à Bordeaux, reprend la fonction de chargé de profession menuiserie assurant un lien privilégié entre la profession et FCBA.

Ayant assuré cette fonction ces dernières années, le relais pris par Frédéric, va me permettre de me recentrer sur mes autres activités d'ingénieur menuiserie au sein du service consultance de FCBA Bordeaux.

Nous abordons dans cette brève la décision de la commission européenne de reporter d'un an au niveau européen la date d'obligation du marquage CE pour les fenêtres et blocs portes extérieurs. Vous trouverez également quelques informations sur le nouveau processus REACH d'enregistrement des substances chimiques et sur les ACV (Analyses de Cycles de Vie) permettant l'acquisition de données environnementales.

Didier FILLIT

Ex Chargé de Profession Menuiserie
Tél. : 05 56 43 63 36 - Mél : didier.fillit@fcba.fr

Frédéric WIELEZYNSKI

Votre nouveau Chargé de Profession Menuiserie
Tél. : 05 56 43 64 37 - Mél : frederic.wielezynski@fcba.fr

Date du marquage CE des fenêtres et blocs-portes extérieurs

Comme pour tous les produits du bâtiment déjà assujettis au marquage CE, les dates d'application du marquage CE pour les fenêtres sont données par la commission européenne (parution au Journal officiel de l'union européenne – JOUE, ou « équivalent ») puis reprises par un arrêté français (parution au Journal officiel de la république française – JORF).

Parmi ces échéances se trouve la date à laquelle le marquage CE deviendra obligatoire. Pour les fenêtres et portes extérieures elle était prévue pour février 2009. Au cours d'une réunion européenne qui s'est tenue le 11 novembre dernier, la commission européenne a décidé d'accorder, de manière exceptionnelle, un an supplémentaire. Par contre les dates n'ont pas été modifiées par arrêté ou avis national paru au JORF, ce qui signifie

que les dates portées sur l'arrêté français restent valides et leur non-respect peut entraîner des sanctions de la part des autorités françaises de vérification du marché.

Au niveau européen ce délai supplémentaire est justifié par le temps nécessaire à la parution de l'amendement en cours de préparation pour la norme NF EN 14 351-1. Il doit également permettre aux organismes notifiés de qualifier l'immense quantité de menuiseries nécessitant ce marquage pour être mises sur le marché.

Afin d'éviter l'engorgement des laboratoires nous vous invitons à mettre à profit dès maintenant ce temps supplémentaire pour qualifier l'ensemble de vos gammes mises sur le marché, en collaboration avec les organismes notifiés, et d'être prêts avant février 2010.

Contact FCBA : Frédéric WIELEZYNSKI
Mél : frederic.wielezynski@fcba.fr

ACV, FDES et filière bois

La filière bois construction peut encore progresser en matière d'acquisition de données environnementales sur ces produits. Depuis fin 2008, les Analyses de Cycles de Vie (ACV) génériques (représentatives des fabrications françaises) effectuées au sein de la filière bois construction sont les suivantes : bois lamellé collé, contreplaqué, panneau de particule, PPSM, panneau OSB, panneau MDF/HDF brut ou mélaminé, bois traités, fenêtres et porte-fenêtres fabriquées par les entreprises signataires de la marque Menuiseries 21TM, et charpente traditionnelle fabriquée par les charpentiers signataires de la marque Charpentiers 21TM. D'autres ACV ont été identifiées et seront priorisées sur les exercices 2009 et 2010. Citons : menuiseries industrielles, sciages, parquets,

charpentes industrielles et murs à ossature bois. En effet, les FDES, dont une partie des données résulte d'ACV, sont de plus en plus demandées par les maîtres d'oeuvres et maîtres d'ouvrages, en particulier dans le cadre d'opérations à Hautes Qualités Environnementales. Il est à noter que, dans ce domaine de l'ACV, un travail de fond sur la méthodologie d'évaluation des impacts environnementaux est en cours de réalisation pour une meilleure prise en compte des aspects liés au carbone biogénique contenu dans les produits bois (prélèvement, stockage temporaire, émissions et/ou stockage définitif). Si ce travail aboutit favorablement, cela constituera un atout environnemental de poids pour notre filière.

Contact FCBA :

Claire Cornillier - Tél. : 05 56 43 63 82
Mél : claire.cornillier@fcba.fr

REACH et la filière bois

Adopté fin 2006, le règlement (CE) n° 1907/2006 vise à renforcer les connaissances sur les substances chimiques, assurer une meilleure information de l'ensemble des acteurs, accroître la protection de la santé et de l'environnement et assurer une meilleure gestion des risques liés à leur production et utilisation.

REACH (enRegistrement Evaluation Autorisation des substances CHimiques) est un nouveau processus de gestion des risques qui concerne les substances chimiques contenues dans les préparations et les articles. Ce processus passe par un enregistrement des substances importées, fabriquées et mises sur le marché dans l'Union européenne.

REACH se caractérise par quelques points clés :

- Transfert de la responsabilité vers l'industriel qui doit enregistrer les substances et assurer la gestion des risques,
- Création d'une Agence européenne des produits chimiques à Helsinki (AEPIC ou ECHA en anglais),
- Obligation pour les utilisateurs en aval de faire connaître les usages des substances chimiques,
- Limitation des essais chez l'animal incitation forte à partager les données par la création de consortiums entre industriels.

REACH s'adresse aux fabricants, aux importateurs, aux distributeurs et aux utilisateurs en aval.

Le service d'assistance réglementaire français qui vise à aider les entreprises à se mettre en conformité avec REACH est accessible à l'adresse www.reach-info.fr, avec également une foire aux questions.

A l'heure où le règlement s'appliquait dans sa phase de pré-enregistrement des substances (jusqu'au 01.12.2008), FCBA s'est joint à l'Agence Pour l'Environnement et la Sécurité en Aquitaine, l'UIC et RESCOLL, pour organiser une formation pour la filière Bois, dans le cadre de l'action Objectif REACH Aquitaine (ORA).

Structurée en 2 journées, cette action avait pour objectif de donner des outils pratiques aux stagiaires :

- 1ère journée (le 17.06.2008 à FCBA Bordeaux) : règlement REACH, études de cas, remise des outils pratiques (inventaires).
- 2ème journée (le 22.07.2008 à RESCOLL Talence) : retours d'expérience, partage des difficultés, élaboration de plans d'action.

La quinzaine de participants a pu poser directement des questions au Bureau d'Evaluation des Risques des Produits et agents Chimiques qui a participé à l'animation de la 1ère journée.

Contact FCBA :

Elisabeth Raphalen - Tél. : 05 56 43 63 78
Mél : elisabeth.raphalen@fcba.fr

Agenda

REACH et l'Ameublement

FCBA organise le **5 février 2009**, dans son auditorium, une nouvelle demie journée sur le programme REACH destinée aux industries de l'Ameublement et de l'Agencement ainsi qu'aux distributeurs et leurs fournisseurs.

La synthèse des travaux réalisés par le Groupe de Travail, animé par FCBA avec la participation de l'UNIFA, de fabricants du mobilier domestique et professionnel, des distributeurs sera présentée.

Un focus sera fait sur le cas particulier des matériaux d'ameublement vis-à-vis des substances candidates à l'autorisation. D'autres Centres Techniques Industriels, comme le CETIM (Centre Technique des Industries de la Mécanique), l'IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement), le CTC (Centre Technique du Cuir) participent à cette manifestation soutenue par le CODIFA.

Pour plus d'informations, consultez le programme sur notre site Internet <http://www.fcba.fr/actualites/> et réservez cette date dès aujourd'hui !

Contact FCBA et inscription :

Marie Lise Roux - Tél. : 01 40 19 49 56
marie-lise.roux@fcba.fr

La prochaine commission Menuiserie

aura lieu le mercredi **25 mars 2009** à 9 h 00 à FCBA Paris.

4e Symposium international Composites Bois Polymères

L'Institut technologique FCBA organise les **30 et 31 mars 2009**, à la Cité Mondiale à Bordeaux, le quatrième symposium international sur les bois polymères composites.

L'édition 2009 portera un éclairage spécifique sur une alternative à l'utilisation de matières premières : "de la fibre naturelle aux produits de la construction et de l'ameublement : innovation et technologies".

Contact FCBA :

Catherine Weber - Tél. : 05 56 43 63 80
Mél : catherine.weber@fcba.fr

A noter

Annales du 6e Symposium Européen du panneau à base de bois des 8-10 octobre 08

Vous trouverez les annales sur notre site Internet <http://www.fcba.fr/actualites/>



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Pôle Industries Bois Construction

Allée de Boutaut – BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80

Au 1er juin 2007 AFOCEL et CTBA sont devenus FCBA

www.fcba.fr